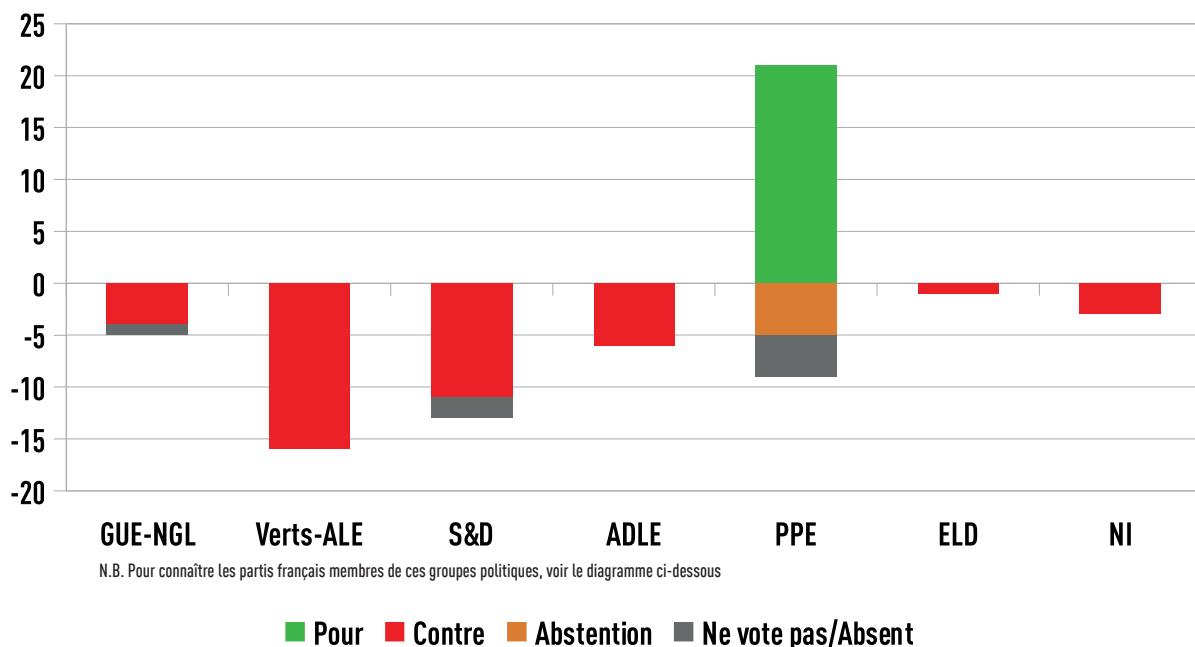


Faut-il adopter l'accord commercial relatif à la contrefaçon (ACTA) ?

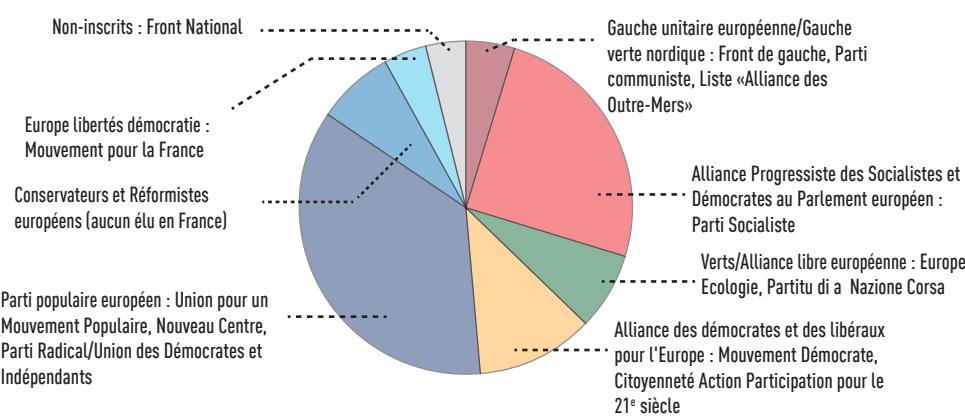
Le vote des parlementaires européens élus en France



En juillet 2012, le Parlement européen (PE) a choisi de ne pas donner son approbation à l'Accord commercial relatif à la contrefaçon (ACRC ou ACTA en anglais) entre l'UE et ses États membres, l'Australie, le Canada, le Japon, la République de Corée, le Mexique, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Suisse et les États-Unis d'Amérique¹. Les députés ont notamment exprimé leurs préoccupations quant à la protection des données, aux libertés fondamentales, à l'ouverture et à la transparence des négociations de l'ACRC.

Ce vote traduit lui aussi une position relativement consensuelle des élus français du PE, puisqu'il a rallié des élus issus de tous les groupes politiques et des non-inscrits, c'est-à-dire du Front national. Il faut toutefois souligner que cette majorité de consensus est très incomplète puisqu'on peut constater l'expression de votes dissemblables parmi les élus de droite (19 élus UMP pour, 3 abstentions et 3 non votes ; 1 élus de la gauche moderne pour un autre s'abstenant ; 1 élus Nouveau centre s'abstenant et un autre choisissant de ne pas voter). Au niveau du PE tout entier, 39 députés européens ont voté pour, 478 contre tandis que 165 se sont abstenus (la majorité des membres du PPE et du CRE).

Répartition des partis français dans les groupes politiques
au Parlement européen en mars 2014





Faut-il adopter l'accord commercial relatif à la contrefaçon (ACTA) ?

Le vote des parlementaires européens du Massif central-Centre*

Pour

Sophie Auconie



Nouveau Centre

PPE

Jean-Pierre Audy



UMP

PPE

Brice Hortefeux



UMP

PPE

Contre

Jean-Paul Basset



Europe Ecologie

Verts-ALE

Ne vote pas

Henri Weber



PS

S&D